

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	28	28 + 1 pouvoir

Date de convocation 14 avril 2026

Date d'affichage 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le Vingt-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel VIART, Maire.

Présents : VIART Jean-Michel, OUDART Audrey, GROSJEAN Patrick, VIENNE Cathy, BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, JOUAULT Olivier, LESPINASSE Angélique, JOLY Thierry, AUGUIN Isabelle, SAAB Pierre, DESMOUTIERS Aurore, EL MORABIT Fouad, DE BOUDEMANGE Béatrix, ROUSSEL Steve, JOBE Martine, JOTTE Henri, SENECOT Sabine, LELIEVRE Olivier, JOUAULT Gervaise, ROCIPON Julien, BUSI Fanny, BODIVIT Louis, ZWALD Jérémy, RUTA Lorenzo, GIBIER Fanny, PANI Pascal, NICOLET Rémy.

Représentée : LADOUX Cécile par ZWALD Jérémy.

Madame Fanny GIBIER a été nommée secrétaire de séance.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE

N° de délibération : 2026-30

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
28	29	23	0	6	0

Rapporteur : Cathy VIENNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la délibération du 30 mars 2026 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026,

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Considérant que le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale puisqu'il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Qu'il est à la fois un acte de prévision et d'autorisation. Qu'en tant qu'un acte de prévision il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année.

Considérant que pour une parfaite compréhension, il y a lieu de rappeler les principes budgétaires fondamentaux :

Le principe de l'annualité : l'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Un budget est voté par an mais l'assemblée délibérante peut apporter des modifications en cours d'année en votant des décisions modificatives. Le budget est exécuté dans l'année. Ce principe est atténué par l'existence d'une journée complémentaire (en janvier).

Le principe d'universalité : l'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses. Les dérogations à ce principe concernant par exemple les dons et legs qui ne peuvent être utilisés que dans un but déterminé. De plus, le budget doit décrire l'intégralité des produits et des charges sans compensation ou contraction entre les recettes et les dépenses.

Le principe de l'unité : toutes les recettes et toutes les dépenses doivent figurer sur un document unique regroupant toutes les opérations budgétaires et financières de la collectivité.

Le principe de l'équilibre : les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer exactement et être évaluées de façon sincère.

Considérant que la décomposition du budget primitif de la commune de Saint-Julien-les-Villas, pour l'exercice 2026, peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		8 794 453,00
Ch. 011	Charges à caractère général	1 878 613,48
Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	4 759 695,00
Ch. 014	Atténuations de produits	21 632,00
Ch. 023	Virement à la section d'investissement	100 000,00
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	910 225,00
Ch. 65	Autres charges de gestion courante	875 714,52
Ch. 66	Charges financières	174 133,00
Ch. 67	Charges spécifiques	2 440,00
Ch. 68	Dotations aux provisions et dépréciations	72 000,00
RECETTES		8 794 453,00
Ch. 002	Résultat de fonctionnement reporté	426 766,36
Ch. 013	Atténuations de charges	83 909,64
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	154 091,00
Ch. 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	563 378,00
Ch. 73	Impôts et taxes	234 746,00
Ch. 731	Fiscalité locale	4 825 873,00
Ch. 74	Dotations et participations	2 152 466,00
Ch. 75	Autres produits de gestion courante	278 211,00
Ch. 76	Produits financiers	59 500,00
Ch. 77	Produits spécifiques	87,00
Ch. 78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	15 425,00

INVESTISSEMENT

RAR

DEPENSES		3 878 087,00	3 794 251,00
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		154 091,00
Ch. 041	Opérations patrimoniales		99 680,00
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves		324 000,00
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées		1 576 615,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles		65 800,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	436 193,00	358 876,00
Ch. 23	Immobilisations en cours	3 040 628,00	805 189,00
Ch. 45	Opérations pour compte de tiers	401 266,00	410 000,00
RECETTES		3 452 797,00	4 219 541,00
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		810 515,80
Ch. 021	Virement de la section de fonctionnement		100 000,00
Ch. 024	Produits des cessions d'immobilisations		190 000,00
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		910 225,00
Ch. 041	Opérations patrimoniales		99 680,00
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves		1 366 160,20
Ch. 13	Subventions d'investissement	3 051 797,00	202 960,00
Ch. 27	Autres immobilisations financières		130 000,00
Ch. 45	Opérations pour compte de tiers	401 000,00	410 000,00

La commission « Finances-Affaires générales » du 22.04.2026 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Sur le projet de budget primitif communal 2026, chapitre par chapitre et après avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité hormis « 6 abstentions » de Jérémie ZWALD, Cécile LADOUX (représentée), Lorenzo RUTA, Fanny GIBIER, Pascal PANI et Rémy NICOLET décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif communal 2026 arrêté à l'équilibre comme suit :

➤ Section de Fonctionnement :	8 794 453.00€
➤ Section d'Investissement :	7 672 338.00€

TOTAL : 16 466 791.00 €

- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à effectuer les différentes demandes de subventions auprès des instances concernées ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers qui concrétiseront ces demandes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2026.05.01 16:05:40 +0200
Ref:10914611-16455265-1-D
Signature numérique
le Maire

Les décisions ont été prises après lecture de la note de présentation mentionnée ci-dessous :

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2026
Budget Général**

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget voté par le conseil municipal peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 30 Mars 2026.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 61% des dépenses réelles de fonctionnement.
 Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- < Les impôts locaux,
- < Les dotations versées par l'Etat,
- < Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		8 794 453,00
Ch. 011	Charges à caractère général	1 878 613,48
Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	4 759 695,00
Ch. 014	Atténuations de produits	21 632,00
Ch. 023	Virement à la section d'investissement	100 000,00
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	910 225,00
Ch. 65	Autres charges de gestion courante	875 714,52
Ch. 66	Charges financières	174 133,00
Ch. 67	Charges spécifiques	2 440,00
Ch. 68	Dotations aux provisions et dépréciations	72 000,00
RECETTES		8 794 453,00
Ch. 002	Résultat de fonctionnement reporté	426 766,36
Ch. 013	Atténuations de charges	83 909,64
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	154 091,00
Ch. 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	563 378,00
Ch. 73	Impôts et taxes	234 746,00
Ch. 731	Fiscalité locale	4 825 873,00
Ch. 74	Dotations et participations	2 152 466,00
Ch. 75	Autres produits de gestion courante	278 211,00
Ch. 76	Produits financiers	59 500,00
Ch. 77	Produits spécifiques	87,00
Ch. 78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	15 425,00

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

- < Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45.46 %
- < Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35 %
- < Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : 14.08 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 4 574 198€ (sans les allocations compensatrices ni le coefficient correcteur).

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat annoncées :

		2 026	2025	Variation
74	Dotations et participations	2 152 466,00	1 936 085,79	11,2%
74111	Dotation forfaitaire	601 821,00	601 636,00	0,0%
741121	Dotation de solidarité rurale	354 169,00	133 713,00	164,9%
741127	Dotation nationale de péréquation	118 654,00	109 576,00	8,3%
742	Dotations aux élus locaux	408,00	163,00	1,5%
744	FCTVA	2 899,00	2 898,61	0,0%
74718	Autres	30 600,00	41 893,75	-27,0%
74718a	Aide à l'embauche - contrats aidés	3 239,00	3 238,95	0,0%
74718b	Aide formation services civiques	820,00	820,00	0,0%
7473	Départements	10 304,00	10 646,29	-3,2%
74741	Communes membres du GFP	37 013,00	34 914,90	6,0%
74751	GFP der rattachement	11 891,00	12 937,16	-8,1%
74788	Autres organismes	11 000,00	23 427,00	-53,0%
7478a	Prestation de service	787 177,00	805 993,94	-2,3%
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg	500,00	0	
74833	État - compensation au titre des exonérations des taxes foncières	74 454,00	72 659,00	2,47%
74834	État - compensation au titre des exonérations des taxes hab	1 500,00	1 495,00	0,3%
74836	attrf fonds départemental de la TP	6 000,00	7 609,98	-21,2%
7485	Dotation pour les titres sécurisés	9 500,00	9 500,00	0,0%
7488	Autres attributions et participations	473,00	652,00	-27,5%

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

RAR

DEPENSES		3 878 087,00	3 794 251,00
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		154 091,00
Ch. 041	Opérations patrimoniales		99 680,00
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves		324 000,00
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées		1 576 615,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles		65 800,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	436 193,00	358 876,00
Ch. 23	Immobilisations en cours	3 040 628,00	805 189,00
Ch. 45	Opérations pour compte de tiers	401 266,00	410 000,00
RECETTES		3 452 797,00	4 219 541,00
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		810 515,80
Ch. 021	Virement de la section de fonctionnement		100 000,00
Ch. 024	Produits des cessions d'immobilisations		190 000,00
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		910 225,00
Ch. 041	Opérations patrimoniales		99 680,00
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves		1 366 160,20
Ch. 13	Subventions d'investissement	3 051 797,00	202 960,00
Ch. 27	Autres immobilisations financières		130 000,00
Ch. 45	Opérations pour compte de tiers	401 000,00	410 000,00

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

INVESTISSEMENT		-425 290,00	425 290,00
DEPENSES		3 878 087,00	3 794 250,80
Op. 0802	EXTENSION STADE BURIE	1 283 746,00	140 985,00
Op. 201605	COEUR DE VILLE	4 131,00	
Op. 201901	VOIRIE ROUSSEAU VANNES	35,00	
Op. 202001	REHABILITATION GYMNASSE FG	151 898,00	31 663,00
Op. 202002	MULTIACTIVITE GRIMONT JIMMY HAYES	6 680,00	
Op. 202003	BATIMENT MULTI-ACCUEIL	1 180 574,00	123 532,00
Op. 202104	REFECTION DES GROUPES SCOLAIRES RN - FG	3 000,00	430,00
Op. 202302	MAISON DU PATRIMOINE	29 200,00	72 000,00
Op. 202304	CENTRALE HYDROELECTRIQUE		60 000,00
Op. 202305	COEUR DE VIE PHASE 2	86 421,00	11 469,00
Op. 202401	Salles 3S		70 000,00
Op. 202404	AVENUE DE LA GARE	641 177,00	9 510,00
Op. 202405	PARC GAMBETTA - RENATURATION	700,00	83 000,00
Op. 202601	AVENUE DE LA MAILLE		100 000,00
Op. 202602	REHABILITATION MAIRIE		36 600,00
Op. OPFI	Opération financière	401 266,00	2 564 386,00
Op. OPNI	Opération non individualisée	89 259,00	490 675,80

d) Les subventions d'investissements prévues :

RAR

INVESTISSEMENT		3 051 797,00	202 960,00
RECETTES		3 051 797,00	202 960,00
Art. 1311	Etat et établissements nationaux	105 830,00	
Art. 1312	Régions	163 500,00	62 625,00
Art. 1316	Autres établissements publics locaux	13 869,00	
Art. 1318	Autres	16 000,00	
Art. 1321	Etat et établissements nationaux	140 858,00	5,00
Art. 1322	Régions	526 900,00	
Art. 1323	Départements	534 220,00	50,00
Art. 13251	GFP de rattachement	483 367,00	74 025,00
Art. 1326	Autres établissements publics locaux	476 778,00	
Art. 1328	Autres	522 475,00	7 155,00
Art. 13361	Dotation d'équipement des territoires ruraux	21 000,00	59 100,00
Art. 1345	Amendes de radars automatiques et amendes de police	47 000,00	

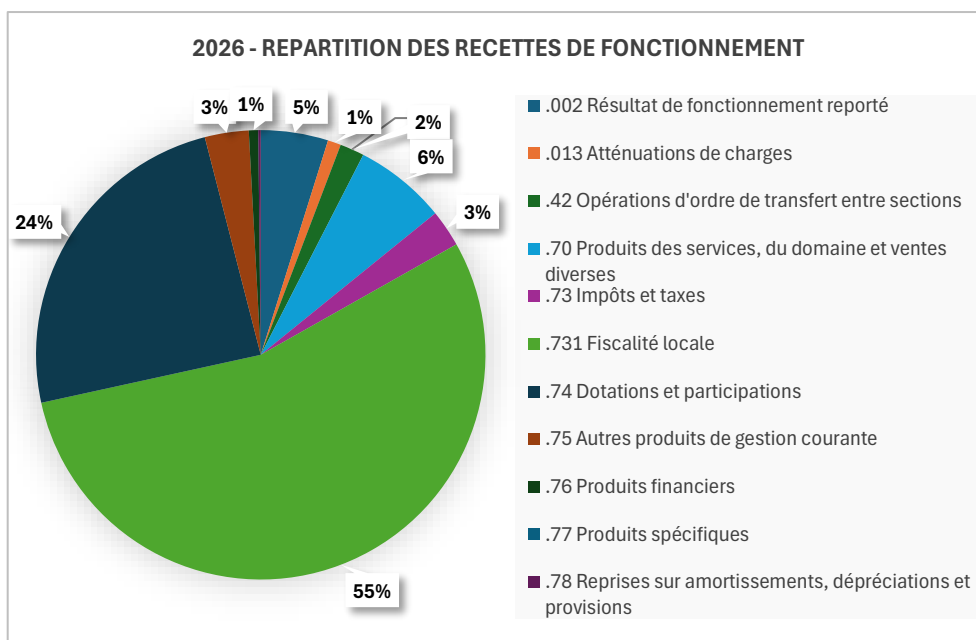
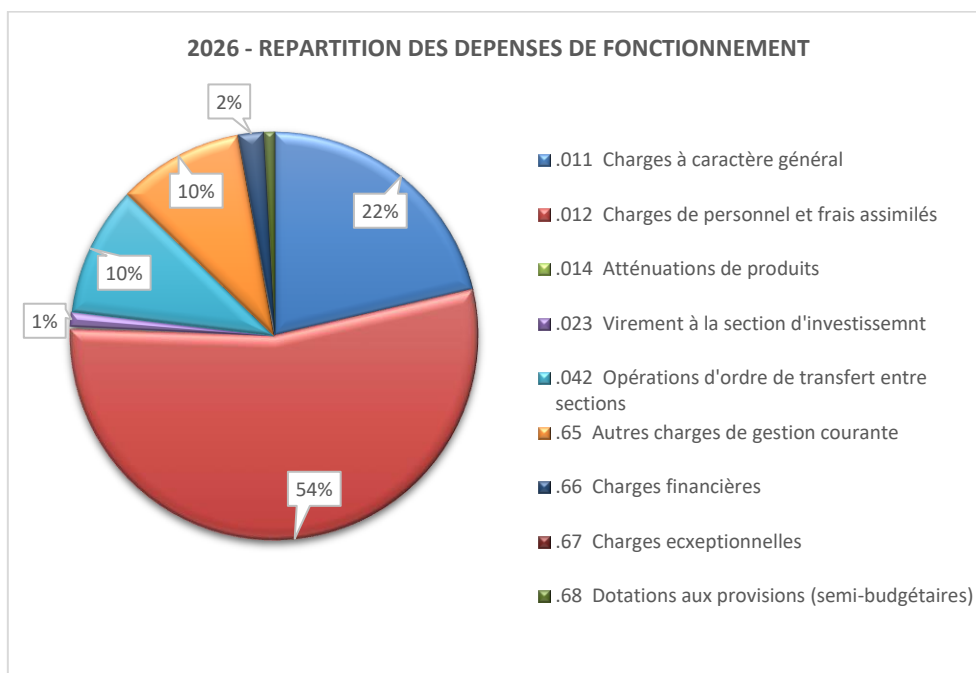
Par opération

Code	Libellé	Report	Prop.
INVESTISSEMENT		3 051 797,00	202 960,00
RECETTES		3 051 797,00	202 960,00
Op. 0802	EXTENSION STADE BURIE	641 722,00	
Op. 201503	ECONOMIES ENERGIES	9 463,00	
Op. 201901	VOIRIE ROUSSEAU VANNES	39 062,00	515,00
Op. 202001	REHABILITATION GYMNASSE FG	97 982,00	45,00
Op. 202003	BATIMENT MULTI-ACCUEIL	1 204 168,00	20,00
Op. 202102	INSTALLATION CAMERA DE SURVEILLANCE	21 000,00	
Op. 202104	REFECTION DES GROUPES SCOLAIRES RN - FG	259 867,00	62 625,00
Op. 202303	5000 TERRAINS	16 000,00	
Op. 202305	COEUR DE VIE PHASE 2	294 345,00	5,00
Op. 202402	AMENAGEMENTS VELOS (PARCS GRIMONT ET GAMBETTA)		50 100,00
Op. 202404	AVENUE DE LA GARE	454 319,00	73 500,00
Op. OPNI	Opération non individualisée	13 869,00	16 150,00

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

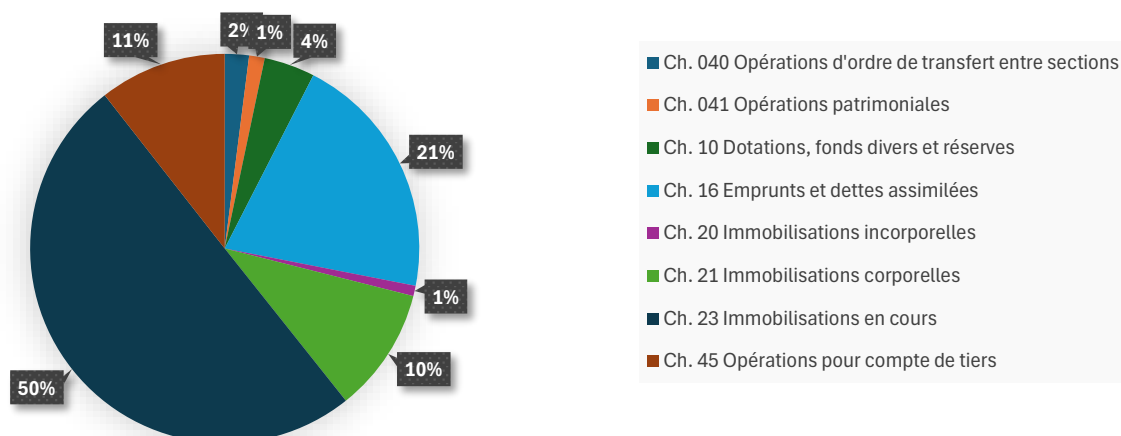
a) Recettes et dépenses :

Recettes et dépenses de fonctionnement :

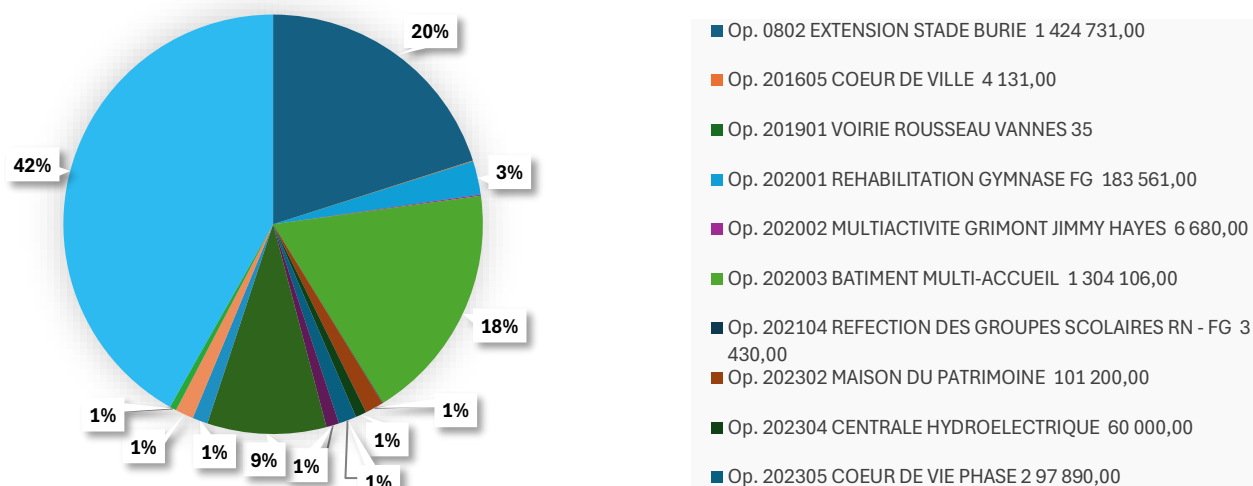


Recettes et dépenses d'investissement avec RAR

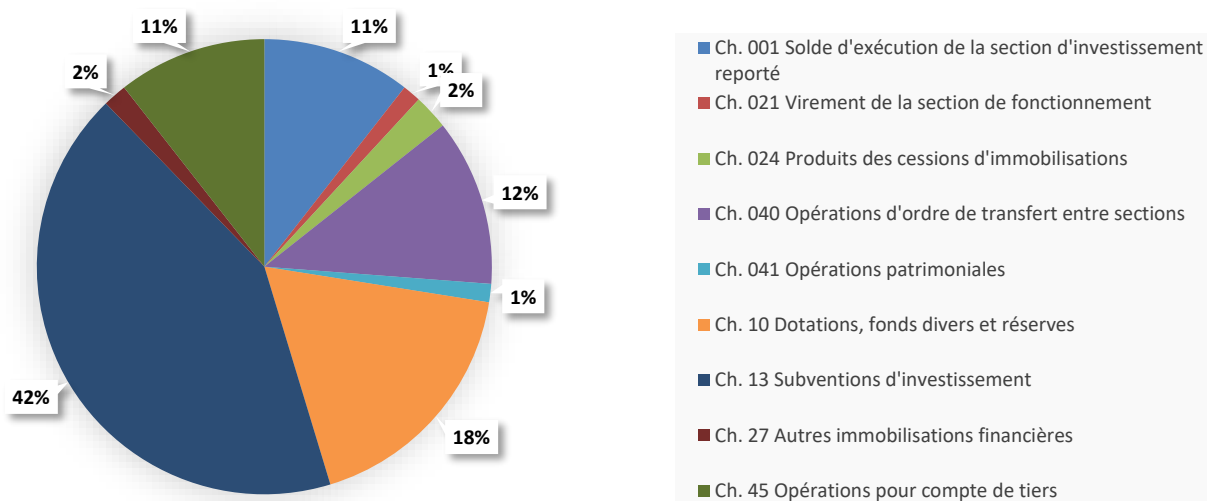
2026 - REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



2026 - REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR OPERATIONS



2026 - REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



c) Etat de la dette

Il faut noter que nous envisageons de rembourser 1 000 000 d'euros du prêt relais E49.

09/04/2026	Récapitulatif pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026	1 / 2
------------	--	-------

Soldé	Code	TYPE Référence	Date d'acquisition	Organisme prêteur Objet	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2026	IRD au 31/12/2026	Capital remboursé sur la période
Budget Mairie St Julien										
☒	E 34	Emprunt 6970397	05/06/2006	BPCE PARIS AMENAGEMENT ECOLE MATERNELLE F. GAN	EURO	400 000,00	05/09/2026	0,00	0,00	21 415,25
☐	E 35	Emprunt 1212581	11/01/2012	TP TROYES PRET DE FINANCEMENT COLLECTIVITES LOC	EURO	1 000 000,00	01/06/2027	33 698,20	312,87	67 885,45
☒	E 36	Emprunt 9657464	04/12/2015	BPCE PARIS PRET EQUIPEMENT COLLECTIVITE FINANCE	EURO	550 000,00	05/02/2026	0,00	0,00	13 750,00
☒	E 37	Emprunt 9657405	04/12/2015	BPCE PARIS PRET EQUIPEMENT COLLECTIVITE FINANCE	EURO	550 000,00	05/02/2026	0,00	0,00	13 750,00
☐	E 38	Emprunt 00002747	09/03/2019	CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGN MAISON DE SANTE	EURO	657 000,00	10/03/2034	333 525,29	16 505,55	43 589,55
☐	E 39	Emprunt 10278025	14/09/2020	CAISSE CREDIT MUTUEL INVESTISSEMENTS 2020	EURO	1 500 000,00	30/06/2030	538 517,64	8 010,89	151 149,68
☐	E 40	Emprunt 125679-5	01/02/2022	TP TROYES CONSTRUCTION PASSERELLE VOIE DOUCE	EURO	287 100,00	01/02/2047	238 180,96	26 419,96	10 505,99
☐	E 41	Emprunt 125494-5	01/02/2022	TP TROYES POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	EURO	213 300,00	01/02/2047	176 952,96	19 628,51	7 805,39
☐	E 42	Emprunt 125491-5	01/02/2022	TP TROYES STRUCTURE MULTI ACCUEIL ET UN RELAIS	EURO	765 200,00	01/08/2047	641 788,12	73 790,46	27 855,50
☐	E 43	Emprunt 125487-5	01/02/2022	TP TROYES CONSTRUCTION STRUCTURE MULTI ACTIVT	EURO	484 400,00	01/08/2047	410 745,84	46 712,49	17 633,56
☐	E 45	Emprunt 5546374	01/10/2023	TP TROYES ENERGIES RENOUVELABLES ET RENOVATION	EURO	1 000 000,00	01/07/2039	883 748,48	232 434,39	53 073,90
☐	E 48	Emprunt 10278025	30/10/2025	CAISSE CREDIT MUTUEL ACQUISITION DE TERRAIN CONGRAGATION	EURO	1 700 000,00	20/09/2035	1 516 771,62	235 712,93	147 182,39
☐	E 49	Emprunt 00004555	27/11/2025	CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGN PREFINANCEMENT DES SUBVENTIONS DES	EURO	2 900 000,00	15/11/2027	1 500 000,00	41 250,00	0,00
Total pour budget Mairie St Julien								6 273 929,11	700 778,05	575 596,66
Total général								6 273 929,11	700 778,05	575 596,66